

INTERNES

Nouveaux membres Depuis août 2010, les personnes suivantes travaillant dans le domaine du théâtre ont adhéré à notre association professionnelle :

Althaus Jonas, Basel, acteur
Balzer Matthias, Chur, dramaturge
Pfaffen Federico Emanuel, Zürich, metteur en scène
Gehrig Patric, Luzern, acteur
Heusser Christoph, Zürich, acteur
Müller Anna-Katharina, Zürich, actrice
Nannestadt Arne, Bern, acteur
Nocon Patricia, Basel, actrice
Pfyl Roger, Luzern, acteur
Ratschko Jan, Zürich, musicien
Schönfelder Annelie Olga, Zürich, actrice
Schürmann Bernadette, Luzern, metteuse en scène
Zdini Myriam, Zürich, dramaturge

Nous leur souhaitons la bienvenue!

SÉCURITÉ SOCIALE / POLITIQUE CULTURELLE

**Révision
de l'assurance-chômage**

Le 26 septembre 2010, le peuple suisse a certes accepté la révision de la loi sur l'assurance-chômage, mais avec de grandes réserves, étant donné que la baisse des prestations survient en pleine crise. Les avertissements multipliés par les représentant(e)s des acteurs culturels prévenaient des conséquences graves qui frapperont dès lors les régions avec les taux de chômage les plus élevés. Déjà, un premier appel au secours de l'union syndicale suisse (USS) demande que les régions particulièrement touchées par le chômage puissent continuer à verser des indemnités journalières durant six mois de plus que le reste de la Suisse.

Même si la menace brandie par le Conseil fédéral – une hausse généralisée de 2,5 % des cotisations à l'assurance-chômage en cas de « non » – a fait peur à une majorité des citoyennes et citoyens, le financement concret de cette dernière doit devenir plus juste, selon l'USS.

Le changement le plus douloureux pour les acteurs culturels (revenus irréguliers, emplois à temps partiel, chômage partiel) concerne la période de cotisation qui est portée à 18 mois pour avoir droit à 400 indemnités journalières. Si les personnes sans emploi n'ont cotisé que pendant 12 mois, elles doivent dorénavant se contenter de 260 indemnités au lieu de 400 !

**Loi sur l'assurance-
chômage – quelle
suite ?**

La 4^e révision de la loi sur l'assurance-chômage (LACI) a été acceptée malgré l'engagement important du comité référendaire « Non au démantèlement de l'assurance-chômage ». Dès lors, le Syndicat Suisse Romand du Spectacle (www.ssrs.ch), en collaboration avec Suisseculture (www.suisseculture.ch) et d'autres organisations, s'efforce de compenser autant que possible les effets négatifs de la mise en vigueur de la nouvelle loi sur les conditions de travail des agents culturels.

Vous pouvez soutenir les efforts du SSRS de trois façons :

1. Participer au recensement pour les professionnels du spectacle : Le SSRS établit une statistique sur les professionnels du spectacle de Suisse romande. Pour s'inscrire au recensement, c'est ici :

www.parlerlabouchepleine.ch

BERUFSVERBAND
DER FREIEN
THEATERSCHAFFENDEN

ASSOCIATION
DES CRÉATEURS DU
THÉÂTRE INDÉPENDANT

ASSOCIAZIONE
CREATORI TEATRALI
INDIPENDENTI

ACT

Bollwerk 35, CH-3011 Bern
Tel. 031 312 80 08 | Fax 031 312 80 49
www.a-c-t.ch | info@a-c-t.ch

2. Témoigner : Ceux qui savent d'ores et déjà que leurs indemnités baisseront dès le 1^{er} avril 2011 à cause de la nouvelle LACI peuvent envoyer un bref témoignage au SSRS. Ces témoignages seront anonymisés et cités dans les discussions avec le monde politique. (Envoi des témoignages à : anne@ssrs.ch)

3. Signer une pétition : www.petitions24.net

Message culture en consultation

ACT, BASIS, Danse Suisse, reso Réseau Danse, Union des théâtres suisses UTS, Fédération Suisse des Sociétés théâtrales d'Amateurs FSSTA, Syndicat suisse romand du spectacle SSRS, Suisse THEATRE ITI, Rete TASI, UNIMA Suisse, Union des théâtres romands UTR, atp et Zentralverband Schweizer Volkstheater ont élaboré une prise de position commune au sujet du message culturel à l'adresse de l'Office fédéral de la culture. Les sujets qui retiennent particulièrement notre attention critique sont le modèle d'un encouragement commun pour la discipline théâtre, respectivement la poursuite de l'encouragement coopératif pour la danse, les conditions de travail et la sécurité sociale des acteurs culturels, l'accès à la culture, la formation en théâtre et en danse, les thèmes transversaux 2012-2015 (collaboration et coordination entre les divers acteurs de la promotion culturelle), les centres de compétence ainsi que les domaines prix et distinctions et organisations culturelles. Dans notre prise de position, nous étudions également de façon critique les fondements juridiques et le cadre financier. De son côté, l'astej a rédigé une prise de position spécifique du théâtre pour l'enfance et la jeunesse. Les différents textes sont disponibles sur demande auprès du secrétariat général.

INFORMATIONS

Philippe Bischof nouveau délégué aux affaires culturelles à Bâle

Le Conseil d'état du Canton de Bâle-Ville a nommé le 19 octobre dernier Philippe Bischof directeur des affaires culturelles. Selon le communiqué de presse du Südpol | Musik Tanz Theater de Lucerne, dont il est le directeur artistique, il a accepté cette place et quittera ses fonctions actuelles au printemps 2011. L'association Südpol le remercie vivement pour son grand engagement. En peu de temps celui-ci a développé cette structure culturelle en lui donnant une résonance suprarégionale.

De son côté Bâle-Ville se réjouit de travailler avec un nouveau directeur très engagé et qui possède un vaste réseau. Philippe Bischof travaille depuis 19 ans dans le domaine culturel avec comme point fort le théâtre et la danse. Depuis septembre 2008 il est membre de la commission théâtre et danse des deux cantons Bâle-Ville et Bâle-Campagne. Il a débuté sa carrière au Theater Basel comme assistant metteur en scène auprès de Frank Baumann. D'autres postes d'organisation ont suivi en Islande, Autriche, Espagne, Suède et Allemagne. Son activité d'expert en théâtre et danse commence à Berlin, entre autres parce que depuis quatre ans il est conseiller pour la danse, le théâtre, le jeune public et le théâtre musical à la mairie de Berlin. Il y a notamment contribué à la restructuration de la promotion de la culture. Il a également d'excellentes relations avec la Romandie puisqu'il y a mené de nombreux projets.

Économie culturelle

La faculté *Kulturanalysen und Vermittlung* (Analyses de la culture et médiation) de la *Zürcher Hochschule der Künste* (Haute École des Arts à Zurich) étudie l'économie culturelle et son développement.

En 2008, l'économie créative comptait plus de 200 000 personnes actives dans environ 40 000 entreprises. Cela correspond à 10 % des entreprises et à 5 % des employés en Suisse. Entre 2005 et 2008, le nombre des personnes actives dans ce secteur a augmenté de 8 % et le nombre des entreprises de 4 %. Ainsi, l'économie culturelle et créative s'est développée à peu près à la même vitesse que l'économie suisse en général. Comparés aux résultats du dernier sondage qui affichent une croissance plutôt négative, nous ne pouvons donc que constater un retournement de tendance.

L'économie culturelle et créative en Suisse représente environ 4,2 % du produit intérieur brut.

Du point de vue de l'économie culturelle, le marché des arts du spectacle est spécial, puisque les agents du spectacle se trouvent dans des situations d'emploi toujours plus complexes. Bien qu'ils exercent de plus en plus souvent une activité indépendante, ils ne deviennent pas pour autant plus autonomes. Au contraire, ils dépendent des structures du marché et des organisateurs (théâtres, radio et film) pour offrir et valoriser leurs services.

Les rapports d'emploi traditionnellement sûrs (emplois stables) sont en voie de disparition ; les agents du spectacle ne savent plus s'ils sont entrepreneurs ou employés et les modèles d'affaires reflètent ce manque de clarté.

Informations générales sur l'étude : www.kulturwirtschaft.ch (allemand)

Informations spécifiques sur le secteur du théâtre

www.kulturwirtschaft.ch/deutsch/teilmaerkte/markt-der-darst-kunst (allemand)

Le TASI devient Rete TASI

En prévision des nouvelles stratégies de soutien qui seront adoptées par l'Office Fédéral de la culture, l'Assemblée générale extraordinaire du TASI (Teatri Associati della Svizzera Italiana) du 26 octobre dernier a décidé d'apporter quelques modifications à ses statuts. L'association a adopté le nom de RETE TASI et a élargi son domaine d'intervention aux régions de langues françaises et romanches en collaboration avec d'autres associations actives au niveau suisse ou à cheval avec l'Italie. Le but premier de l'association reste celui de promouvoir et protéger les intérêts de ses membres, que ce soit sur le plan artistique, social ou matériel. Une attention particulière est aussi donnée à la promotion du développement des activités scéniques, au conseil social, juridique et administratif, ainsi qu'à l'échange entre les membres. Vu ces changements de statuts, il n'est plus nécessaire de résider en Suisse italienne pour adhérer à l'association, mais simplement sur le territoire national.

www.tasi.ch

APPELS D'OFFRES

Premio 2011

Premio cherche des projets de jeunes artistes de la scène. L'objectif du concours Premio est l'encouragement de jeunes compagnies ou collectifs de théâtre et de danse, ainsi que leur mise en réseau avec des maisons de théâtre indépendantes. PREMIO offre aux jeunes créateurs une plateforme qui leur permet de présenter leurs projets et de nouer des contacts importants. La compagnie lauréate bénéficie d'une contribution de CHF 20'000 en vue de l'élaboration et de l'achèvement de son projet (montant total des prix de CHF 27'000).

Les intéressés ont jusqu'au 1er janvier 2011 pour soumettre leur projet au bureau Premio

www.premioschweiz.ch/premio_2011_f/infos.php

The Saison Foundation, Japan

The Saison Foundation's International Programs offer the following two types of support:

Contemporary Theatre and Dance: International Project Support Program (for medium to long-term artistic collaboration projects). Joint grant program by The Saison Foundation and EU-Japan Fest Japan Committee.

Contemporary Theatre and Dance: Visiting Fellows Program Residence-in-Morishita (Research residencies for Arts Administrator).

Applicants should submit a letter of request for receiving an application form by December 3, 2010.

Information about the Saison Foundation's Application Guidelines for International Program 2011: www.saison.or.jp/english/index.html

Berliner Theatertreffen /
Internationales Forum –
cherche créateurs de
théâtre !

Le forum international de la rencontre berlinoise de théâtre 2011 aura lieu du 8 au 22 mai en langue allemande. Ce forum est un programme ouvert aux professionnels du théâtre du monde entier et âgés de moins de 35 ans. Il se considère comme une plateforme d'échange pratique et théorique et propose des ateliers, des représentations théâtrales et des rencontres. Les ateliers auront pour thème « Check the Body. Corps Matériel Théâtral ». Le forum international aura lieu du 8 au 22 mai 2011 en allemand. Les participants reçoivent une bourse.

Informations sur : <http://krz.ch/vFLx>

Les candidats suisses envoient leur dossier de candidature à : Pro Helvetia, Hirschengraben 22, CH 8024 Zürich. Modalités du concours :

www.prohelvetia.ch.

Date limite d'envoi des candidatures : lundi, 31 janvier 2011.

Marché aux pièces de
théâtre de Berlin –
cherche pièces !

Depuis 30 ans, le « marché aux pièces de théâtre » (Stückemarkt) de la rencontre berlinoise du théâtre (Berliner Theatertreffen) est à la recherche d'auteurs de théâtre à qui elle offre un soutien durable. Pour l'édition 2011, les dramaturges et les éditeurs de théâtre de l'Europe entière sont appelés à soumettre des pièces de théâtre inédites qui ont pour devise « Reconnais-toi, dénonce l'autre ». Toutes les langues européennes sont acceptées. Le jury choisira huit auteur(e)s ; cinq textes seront présentés dans le cadre de la rencontre berlinoise par une mise en lecture scénique, tandis que trois auteurs seront invités à l'atelier de dramaturgie. Le marché aux pièces attribue deux prix et les deux comprennent une première dans un théâtre no-toire.

Délai : 1^{er} décembre 2010 (timbre postal). Décision du jury : fin février 2011

Modalités du concours et inscription :

<http://krz.ch/vFLw> (allemand/anglais)

Séjours de travail
dans la ville éternelle

L'Istituto Svizzero di Roma (ISR) ouvre, cette année aussi, un concours pour douze séjours en atelier au siège central, une oasis au cœur de la ville. Peuvent se porter candidats les artistes ou les scientifiques de moins de 40 ans, originaires de Suisse ou pouvant faire état d'un lien avec une institution suisse. Il faut présenter, pour l'année académique à venir, un projet ou un programme de travail justifiant un séjour dans la ville éternelle. Délai d'envoi des candidatures: fin janvier.

Pour plus de détails : www.istitutosvizzero.it

Des résidences
au Caire, à New Delhi
et au Cap

Les bureaux de liaison de Pro Helvetia en Egypte, en Inde et en Afrique du Sud proposent des séjours en atelier de plusieurs mois, mais aussi des séjours de recherche de courte durée. Peuvent se porter candidats les artistes et les personnalités culturelles suisses engagés dans les domaines des arts visuels, de la musique, de la littérature, du théâtre et de la danse. Qui-conque s'intéresse à un séjour en atelier pour 2012/2013, peut déposer sa candidature d'ici à la fin janvier. Pour les séjours de recherche, les candidatures peuvent être déposées à tout moment.

www.prohelvetia.ch/Residences.321.0.html?&L=3

Prix SSA
à l'écriture théâtrale

Afin de soutenir l'écriture théâtrale contemporaine, le Fonds culturel de la Société Suisse des Auteurs (SSA) attribue sur concours jusqu'à six prix de Fr. 6'000.- chacun, récompensant des auteurs dramatiques suisses ou résidant en Suisse pour l'écriture de pièces de théâtre originales et inédites. En plus des prix susmentionnés, le Fonds culturel attribue aux compagnies ou aux théâtres professionnels qui décident de créer les pièces primées une somme de Fr. 10'000.- à titre de contribution aux frais de création. Un jury indépendant composé de professionnels de la scène décide de l'attribution des prix sur la base des textes dramatiques complets et présentés sous pseudonyme.

Le délai d'envoi des dossiers de candidature à présenter selon les modalités prévues par le règlement est le 1er février 2011. Le règlement est disponible :

www.ssa.ch/library/documents/reglements_fdsculturel/M81F100.pdf .

**Bourses SSA 2011
pour la traduction
de pièces de théâtre**

Dans le but d'encourager l'échange d'œuvres théâtrales contemporaines entre les différentes régions linguistiques du pays, le Fonds culturel de la Société Suisse des Auteurs (SSA) attribue annuellement jusqu'à trois bourses pour un montant global de Fr. 10'000.- à des traducteurs qui projettent de traduire en allemand, en français ou en italien une œuvre théâtrale d'un auteur contemporain vivant, écrite dans l'une de ces mêmes langues. La pièce de théâtre à traduire doit être originale (adaptations exclues) et avoir été écrite par un auteur suisse ou domicilié en Suisse. La pièce de théâtre dans sa version traduite doit être avec certitude mise en production ou en lecture publique par une compagnie / un théâtre professionnel en Suisse, ce que ces derniers doivent attester dans le dossier de candidature. Pour l'année 2011, les projets de traduction qui doivent correspondre aux modalités prévues par le règlement, sont à envoyer à la SSA pour les dates suivantes :

25 février, 13 mai, 12 août et 4 novembre 2011. Le règlement est disponible :

www.ssa.ch/library/documents/reglements_fdsculturel/M79F1010.pdf

La prochaine Newsletter paraîtra en février 2011. Susanne Morger et Verena Ledergerber du bureau se réjouissent de recevoir vos appels d'offres et informations : info@a-c-t.ch



L'ACT vous tient au courant par [flux RSS](#) : recevez toutes les informations ou une sélection des dernières nouvelles par une catégorie de votre choix (appels d'offres, politique culturelle, etc.). www.a-c-t.ch/nachrichten